Département des Côtes-d'Armor
Mairie
1 rue de la Mairie
PLOURAC'H
22160
Tél : 02.96.45.02.94

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-212202311-20260130-2026013002-DE

EXTRAITDU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DEPLOURAC'H – n° 02

Séance du : 30 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOURAC'H, dûment convoqué le vingt-six janvier deux mil vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick LARVOR, Maire.

Présents : Yannick LARVOR, Jean-Pierre GUILLERM, Claude CARIO, Huguette LARHANTEC, Corinne LOZAC'H et Alain LE COANT
Absents : Philippe LE GUILCHER donne pouvoir à Yannick LARVOR,
Véronique DILASSER, Aurélien FER, Marina URVOAZ

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GUILLERM

2026-01 30 02

OBJET : Présentation et adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Guingamp-Paimpol Agglomération – Exercice 2024

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Guingamp-Paimpol Agglomération, pour l'exercice de 2024.

Il précise que ce rapport a pour but principal de donner toute transparence quant au fonctionnement de ce service en informant les usagers de sa qualité et ses performances.

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur ce rapport.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, **adopte** le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilésde Guingamp-Paimpol Agglomération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
et ont signé tous les membres présents.

Pour expédition conforme,
Le Maire

MAIRIE DE PLOURAC'H (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE